Les portes coupe-feu

Les portes coupe-feu sont des éléments de prévention passive contre l'incendie.

Elles sont conçues de manière à ce qu'un incendie survenant à l'intérieur d'un local ne puisse pas s'étendre à l'extérieur ou qu'un incendie survenant à l'extérieur ne puisse pas se propager à l'intérieur pendant une durée permettant son extinction.

Pour être efficace, la résistance des portes doit être égale à celle des murs.

Sur un CNPE, ce degré de résistance est de 1h30.



BONNE PRATIQUE

"AYONS LA POSITIVE FERMETURE"

(Axe de progrès identifié par WANO en 2016)

Lors de la fermeture d'une porte coupe-feu, il est primordial d'accompagner la porte, sans se substituer au dispositif de fermeture automatique, afin de vérifier qu'elle est entièrement fermée.

Un défaut d'étanchéité de celle-ci pourrait avoir comme conséquence la propagation d'un incendie vers des locaux adjacents.